INITIALES DU PRÉFET

INITIALES DU SECR.-TRÉS.

Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif

MRC Papineau
Le Pays de l'Or Vert !

2020-06-16

Province de Québec
Municipalité régionale de comté de Papineau

À une séance du Comité administratif de la susdite Municipalité étant la séance extraordinaire du mois de mai tenue ce **mardi 16e jour du mois de juin 2020 à 13h30**, sous la forme d'une visioconférence conformément à l'arrêté ministériel émis par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) dans le contexte de la pandémie COVID-19 (15 mars 2020), à laquelle sont présents messieurs les conseillers Alain Gamache, maire de la Municipalité de Lochaber Canton, Luc Desjardins, maire de la Municipalité de Ripon, monsieur Gilles Tremblay maire de la Municipalité de Chénéville et Carol Fortier, maire de la Municipalité de Notre-Dame-de-Bonsecours.

Formant quorum et siégeant sous la présidence du Préfet, monsieur Benoit Lauzon, maire de la Ville de Thurso.

La secrétaire-trésorière et directrice générale, madame Roxanne Lauzon, le secrétaire-trésorier adjoint et directeur général adjoint, monsieur Jocelyn Robinson, le directeur du Service de développement du territoire, monsieur Marc Carrière, ainsi que la secrétaire-réceptionniste, madame Émilie Welburn, sont également présents.

L'ordre du jour est soumis à messieurs les conseillers.

1. Moment de réflexion

2. Ouverture de la séance (décision)

3. Adoption de l'ordre du jour (décision)

4. Gestion administrative et humaine

4.1 Ressources financières

4.1.1 Renouvellement du contrat de location avec le Marathon Canadian de ski – Autorisation (décision)

4.2 Ressources humaines

4.2.1 Poste de coordonnatrice administrative – Conclusion de l'appel de candidature à l'interne - Recommandation de la direction générale (décision)

4.2.2 Poste de commis de bureau – Conclusion de l'appel de candidature à l'interne - Recommandation de la direction générale (décision)

4.2.3 Préavis de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité au travail (CNESST) – Équité salariale – Mandat attribué à une firme de consultation en ressources humaines (décision)

5. Sécurité publique

5.1 Révision de la réglementation de la Sûreté du Québec – Mandat d'accompagnement à octroyer – Aviseur juridique (décision)

6 Sujets divers

INITIALES DU PRÉFET
INITIALES DU SECR.-TRÉS.

7 <u>Période de questions et propos des membres</u>

8 Levée de la séance (décision)

1. MOMENT DE RÉFLEXION

Monsieur le Préfet invite les membres du Comité administratif à se recueillir dans le cadre d'un moment de réflexion.

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

CA-2020-06-188

Il est proposé par M. le conseiller Gilles Tremblay
et résolu unanimement

QUE :
La séance soit et est déclarée ouverte.

Adoptée.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CA-2020-06-189

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache
et résolu unanimement

QUE :
L'ordre du jour soit adopté;

Adoptée.

4 GESTION ADMINISTRATIVE ET HUMAINE

4.1 <u>Ressources financières</u>

4.1.1 RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE LOCATION AVEC LE MARATHON CANADIEN DE SKI – AUTORISATION

CA-2020-06-190

ATTENDU que le Marathon canadien de ski, organisme légalement constitué, a manifesté son intérêt pour demeurer dans les locaux de la MRC, lesquels ont une dimension de trente (30) mètres carrés dans l'édifice Henri-Bourassa, et ce, pour une (1) année additionnelle;

ATTENDU que le MCS demande au Comité administratif la possibilité de considérer la conjoncture économique découlant de la COVID-19 pour la fixation du prix du loyer pour la prochaine année;

ATTENDU que le contrat de location intervenu entre le Marathon canadien de ski et la MRC de Papineau se termine le 30 juin 2020;

ATTENDU qu'il est prématuré de considérer une réduction du loyer et de prévoir l'impact financier pour la prochaine année puisque la situation en regard de la COVID-19 évolue hebdomadairement;

ATTENDU la recommandation faite par la direction générale de la MRC concernant les modalités de renouvellement du contrat de location;

Il est proposé par M. le conseiller Carol Fortier
et résolu unanimement

QUE :
Le Comité administratif autorise le renouvellement du contrat de location avec le Marathon canadien de ski aux mêmes conditions qu'en 2020, et ce, pour une période additionnelle d'une année soit du 1er juillet 2020 au 30 juin 2021;

QUE:
Le Préfet et la secrétaire-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution et mandatés pour en assurer le suivi.

Adoptée.

4.2 Ressources humaines

4.2.1 POSTE DE COORDONNATRICE ADMINISTRATIVE – CONCLUSION DE L'APPEL DE CANDIDATURE À L'INTERNE - RECOMMANDATION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

CA-2020-06-191

ATTENDU la résolution numéro CA-2020-06-171, adoptée par le Comité administratif lors de la séance tenue le 3 juin 2020, autorisant, notamment, le lancement de l'appel de candidatures à l'interne pour combler le poste de coordonnatrice administrative en raison d'un avis de départ, conformément à la convention collective de la MRC ;

ATTENDU qu'à cet égard, la MRC a reçu une (1) seule candidature dans le cadre dudit appel de candidature ;

ATTENDU la recommandation émise par la direction générale concernant la candidature reçue et les suivis à accorder quant à sa nomination conformément à la Convention collective de la MRC ;

Il est proposé par M. le conseiller Luc Desjardins
et résolu unanimement

QUE :
Les membres du Comité administratif acceptent la recommandation émise par la direction générale et, par le fait même, autorisent l'affectation temporaire de madame Émilie Welburn, à titre de coordonnatrice administrative, et ce, pour une période débutant le 15 juin 2020 et se terminant au retour de madame Catherine Labonté prévu au mois de février 2021;

QUE :
Le Comité administratif autorise le lancement d'un appel de candidatures pour combler le poste de secrétaire-réceptionniste temporairement durant le remplacement du congé maternité si la direction générale le juge opportun ;

QUE :
Les dépenses associées à la diffusion de l'appel de candidatures soient et sont autorisées et financées à même le budget d'exploitation 2020 de la MRC au poste budgétaire 02 13000 341 ;

INITIALES DU PRÉFET
INITIALES DU SECR.-TRÉS.

QUE :
Le processus de sélection soit réalisé par un Comité composé de monsieur Luc Desjardins, maire de la Municipalité de Ripon et responsable des ressources humaines au sein du Comité administratif ainsi que des membres de la direction générale ;

QUE :
Le sujet soit inscrit à l'ordre du jour d'une séance ultérieure du Comité administratif pour considération ;

QUE :
Le Préfet et la secrétaire-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer une entente avec la candidate choisie selon les termes et les conditions établis par la MRC de Papineau ainsi qu'avec le syndicat afin d'assurer la conformité de ladite affectation à la convention collective de la MRC ;

ET QUE :
La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente décision.

Adoptée.

4.2.2 POSTE DE COMMIS DE BUREAU – CONCLUSION DE L'APPEL DE CANDIDATURE À L'INTERNE - RECOMMANDATION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

CA-2020-06-192

ATTENDU la résolution numéro CA-2020-06-172, adoptée par le Comité administratif lors de la séance tenue le 3 juin 2020, autorisant, notamment, le lancement de l'appel de candidature à l'interne pour combler le poste de commis de bureau en raison d'un avis de départ, conformément à la convention collective de la MRC ;

ATTENDU qu'à cet égard, la MRC a reçu une (1) seule candidature dans le cadre dudit appel de candidature ;

ATTENDU la recommandation émise par la direction générale concernant la candidature reçue et les suivis à accorder quant à sa nomination conformément à la Convention collective de la MRC ;

Il est proposé par M. le conseiller Gilles Tremblay
et résolu unanimement

QUE :
Les membres du Comité administratif acceptent la recommandation émise par la direction générale et, par le fait même, confirme madame Sylvie Sauvé, commis de bureau, à titre d'employée régulier à temps plein, conformément à la Convention collective en date du 15 juin 2020 ;

ET QUE :
Le Préfet et la secrétaire-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution et mandatés pour en assurer les suivis.

Adoptée.

4.2.3 PRÉAVIS DE LA COMMISSION DES NORMES, DE L'ÉQUITÉ, DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL (CNESST) – ÉQUITÉ SALARIALE – MANDAT ATTRIBUÉ À UNE FIRME DE CONSULTATION EN RESSOURCES HUMAINES

CA-2020-06-193

ATTENDU la résolution numéro 2015-12-224, adoptée par le Conseil des maires lors de la séance tenue le 16 décembre 2015, adoptant le projet de Manuel des politiques en matière de gestion des ressources humaines révisé incluant la Politique salariale ainsi que la Politique de remboursement des frais des employés, lequel inclut un exercice de maintien de l'équité salariale;

ATTENDU que le 16 janvier 2016, le Syndicat de la fonction publique et parapublique du Québec (SFPQ) est accrédité pour représenter les personnes salariées de la MRC de Papineau ;

ATTENDU que le 25 juin 2018, le SFPQ dépose une plainte auprès de la Commission sur les normes, l'équité, la santé et la sécurité au travail (CNESST) alléguant la non-conformité générale de l'évaluation du maintien de l'équité salariale réalisée par l'employeur ;

ATTENDU que depuis le dépôt de la plainte, l'employeur a collaboré avec les enquêteurs de la CNESST soit madame Kathy Fortier-Bourque, laquelle a été remplacée par monsieur Louis-Armand Lontsi, pour fournir les informations exigées dans le cadre de l'analyse du dossier de la MRC ;

ATTENDU le préavis de décision émis par la CNESST le 25 mai 2020 précisant les principales composantes de l'analyse effectuée et des mesures qui seront exigées ;

ATTENDU la recommandation émise par la direction générale concernant les différentes options possibles à envisager en lien avec la décision qui sera émise au plus tard le 2 juillet 2020 soit trente (30) jours suivant la réception du préavis ;

ATTENDU l'offre de services transmise le 15 juin 2020 par la firme Leblanc et associés, représentant un montant de 3 000 $, excluant les taxes, afin de réaliser les travaux exigés par la CNESST dans le cadre de l'exercice de maintien de l'équité salariale ;

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache
et résolu unanimement

QUE :
Les membres du Comité administratif octroient un mandat à la firme Leblanc et associés afin de réaliser les travaux exigés par la CNESST dans le cadre de l'exercice de maintien de l'équité salariale en référence au 17 mars 2016 conformément à l'offre présentée le 15 juin 2020;

QUE :
La dépense associée à ce mandat soit et est autorisée et financée à même le budget d'exploitation 2020 de la MRC au poste budgétaire 02 16000 900 ;

QU' :
Un rapport sur les travaux réalisés soit déposé auprès des membres du Comité administratif à la fin de la démarche à titre d'information ;

INITIALES DU PRÉFET
INITIALES DU SECR.-TRÉS.

ET QUE :
Le Préfet et la secrétaire-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution et mandatés pour en assurer les suivis.

Adoptée.

5 Sécurité incendie

5.1 RÉVISION DE LA RÉGLEMENTATION DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC – MANDAT D'ACCOMPAGNEMENT À OCTROYER – AVISEUR JURIDIQUE

CA-2020-06-194

ATTENDU que la MRC de Papineau poursuit sa mission établie dans sa planification stratégique, laquelle consiste à assurer le leadership de l'aménagement et du développement harmonieux et durable de son territoire et, plus spécifiquement, ses orientations stratégiques en se dotant d'un plan d'action;

ATTENDU que l'élaboration, la réalisation et la révision d'un plan d'action permettront aux membres du Conseil ainsi qu'aux partenaires de la MRC de connaître concrètement les interventions accomplies par la MRC, de les évaluer, de dresser un bilan sur ces dernières et de prévoir les futures actions pour l'année suivante en fonction des conclusions et des recommandations de l'année en cours;

ATTENDU la résolution numéro 2020-01-009, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 22 janvier 2020, adoptant le Plan d'action de la MRC pour l'année 2020 au sein duquel est prévue la révision de la réglementation de la Sûreté du Québec;

ATTENDU que la révision de la réglementation de la Sûreté du Québec est l'une des priorités 2020 identifiées par la Commission de sécurité publique;

ATTENDU qu'il y a lieu de s'adjoindre les services d'un aviseur juridique afin de s'assurer que les modifications à effectuer seront conformes aux Lois applicables;

Il est proposé par M. le conseiller Carol Fortier
et résolu unanimement

QUE :
Les membres du Comité administratif mandatent la direction générale pour lancer une demande de prix en vue de l'octroi d'un mandat d'accompagnement à un aviseur juridique pour la révision de la règlementation de la Sûreté du Québec;

QUE :
Le sujet soit inscrit à l'ordre du jour d'une séance ultérieure du Comité administratif pour considération;

ET QUE :
La directrice générale et secrétaire-trésorière soit et est mandatée pour assurer le suivi de la présente résolution.

Adoptée.

6 **SUJETS DIVERS**

6.1 ENTENTE AVEC LA CHAMBRE DE COMMERCE DE LA VALLÉE PETITE-NATION (CCVPN) – AIDE FINANCIÈRE POUR LA MISE SUR PIED D'UN SERVICE DE PRODUCTION DE PODCAST

CA-2020-06-195

ATTENDU la crise de la pandémie COVID-19 a eu des impacts négatifs majeurs sur les entreprises et commerces du territoire ;

ATTENDU qu'avec le déconfinement en cours et la reprise économique, il y a lieu pour ceux-ci d'innover afin de se démarquer ;

ATTENDU que la MRC de Papineau, en partenariat avec la Chambre de commerce de la Vallée Petite-Nation, désire offrir aux entreprises du territoire des outils leur permettant de se faire connaître et de bien se positionner pour la relance économique ;

Il est proposé par M. le conseiller Luc Desjardins
et résolu unanimement

QUE :
La MRC de Papineau confirme sa participation financière, représentant un montant de 1 500$ pour l'achat de l'équipement nécessaire pour la production de PODCAST, lequel sera mis à la disposition des entreprises du territoire ;

QUE :
Ladite participation financière soit et est autorisée à même le budget d'exploitation 2020 au poste budgétaire 02-62009-418 ;

ET QUE :
Le Préfet et la secrétaire-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution et mandatés pour en assurer les suivis.

Adoptée.

6.2 MESSAGE PUBLICITAIRE POUR LA FÊTE NATIONALE DE LA SAINT-JEAN – PROPOSITION DE LA RADIO 104.7

CA-2020-06-196

ATTENDU la proposition transmise par la radio 104.7 fm Outaouais (Cogeco Médias) le 16 juin 2020 concernant la diffusion de vœux de prudence et de bonnes célébrations aux citoyens, au nom du Préfet et de la MRC, sur leurs ondes, laquelle est liée à la fête nationale de la Saint-Jean;

Il est proposé par M. le conseiller Carol Fortier
et résolu unanimement

QUE :
Le Comité administratif accepte l'offre de la radio104.7 fm Outaouais (Cogeco Médias) concernant la diffusion de vœux de prudence et de bonnes célébrations aux citoyens, au nom du Préfet et de la MRC, sur leurs ondes, laquelle est liée à la fête nationale de la Saint-Jean;

QUE :
La dépense associée à cette offre, représentant un montant de 450 $, excluant les taxes (40 capsules entre le 23 et le 30 juin 2020) soit et est autorisée et financée à

INITIALES DU PRÉFET
INITIALES DU SECR.-TRÉS.

même le budget d'exploitation 2020 de la MRC au poste budgétaire numéro 02-13000-341;

ET QUE :
La directrice générale et secrétaire-trésorière soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente décision.

Adoptée.

6.3 ANNEXION NOTRE-DAME-DE-LA-SALETTE – MANDAT AVEC LA FIRME RAYMOND CHABOT

Dans le cadre du projet d'annexion de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette, les membres du Comité administratif conviennent qu'une analyse des actifs et des passifs de la MRC doit être effectuée par une firme comptable en vue des discussions qui auront lieu entre les parties concernées. Le sujet sera inscrit à l'ordre du jour d'une séance ultérieure du Comité administratif pour considération.

7 PÉRIODE DE QUESTIONS ET PROPOS DES MEMBRES

Aucune question des membres n'est posée dans le cadre de la présente séance.

8 LEVÉE DE LA SÉANCE

CA-2020-06-196-A

Il est proposé par M. le conseiller Luc Desjardins
et résolu unanimement

QUE :
Cette séance soit et est levée. Il est 14h45.

Adoptée.

Benoit Lauzon Préfet	Roxanne Lauzon Secrétaire-trésorière et directrice générale

Je, Benoit Lauzon, Préfet de la MRC de Papineau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Benoit Lauzon, Préfet